

Prière musulmane au Parc Chanot : droit de réponse de la Ville de Marseille

Le Service Presse de la Ville de Marseille nous communique le droit de réponse suivant à l'article <http://www.ripostelaique.com/Marseille-priere-musulmane-au-Parc.html> et à la vidéo <http://www.youtube.com/watch?v=tw2GAEbu068> :

DROIT DE REPONSE A "RIPOSTE LAIQUE"

A Monsieur Roger Heurtebise S/C de Monsieur le rédacteur en chef du Webzine "Riposte laïque".

Dans votre article "Marseille : Prière musulmane au parc Chanot" publié sur votre site en date du 30 novembre 2009, vous affirmez que "La mairie de Marseille a mis à disposition des musulmans, pendant 3 jours, le hall 1 du parc Chanot pour l'Aïd-el-Kébir. Ce bâtiment municipal est ainsi transformé en mosquée, en particulier vendredi 27 novembre 2009 où a eu lieu la "grande prière" à 8h30".

Toutes ces affirmations sont totalement mensongères et dénuées de tout fondement. Un simple coup de fil à la Mairie ou à la SAFIM vous aurait permis de ne pas commettre une bévue aussi grossière mais peut-être pas involontaire...

En effet, la Mairie de Marseille n'a pas "mis à disposition" ces locaux qui ne lui appartiennent pas. Ils sont gérés par la SAFIM qui les loue souverainement par contrat commercial.

L'association organisatrice en l'occurrence le CIME (Conseil des Imams des Marseille et environ) n'est pas financée par la municipalité. Et le Maire n'était ni présent ni représenté à cette manifestation religieuse.

L'an dernier ces locaux étaient indisponibles pour la fête de L'aïd car la Foire internationale se tenait à la même période. Les organisateurs avaient loué les locaux de la Fiesta des

Suds.

Pour L'aid el fitr cette année (20/09) le site du parc Chanot comme celui de la Fiesta des suds étaient occupés. Le premier par la foire ; le second par le festival "Marsatac". La prière n'a eu lieu nulle part.

De même, la fête familiale du dimanche 29/11 organisée par l'association AIDE.

Contrairement à d'autres collectivités, la mairie de Marseille ne finance pas non plus cette association comme vous pouvez le constater sur les affiches ci-jointes.

Nous vous demandons donc de corriger vos propos et de rétablir la vérité en publiant ce démenti.

Sans chercher à jouer les donneurs de leçons, à l'avenir, nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions afin de vous éviter ce genre de fausse information.

Marseille le 2 décembre 2009



Curieusement, la Mairie, dont la politique est pourtant des plus communautaristes, tente de se démarquer de cette prière de l'Aïd-el-Kebir dans un local qui lui appartient – et donc qui appartient à tous les Marseillais – ; alors qu'elle ne pense pas devoir se fendre d'un droit de réponse sur nos articles et nos vidéos qui montre qu'elle laisse occuper illégalement la voie publique à Marseille pour des prières musulmanes : <http://www.youtube.com/watch?v=xJmZAqCxjI0>

Quant à la « fête familiale » mais religieuse du dimanche 29 novembre, nous n'avons jamais prétendu que la Ville de Marseille finançait son organisateur : sur ce coup, c'est la région PACA et le département des Bouches-du-Rhône qui se sont chargés de mettre la main au portefeuille (du contribuable), comme nous le montre l'affiche que le Service Presse de la Ville de Marseille nous a transmise avec son courrier, et que nous avons déjà signalée : <http://www.ripostelaique.com/Atteinte-a-la-laicite-pour-la.html>

Enfin, nous rappelons que la ville de Marseille a bradé son patrimoine municipal en cédant un terrain à un tarif dérisoire, pour mettre en place le projet de mega-mosquée cher à Gaudin... et à la gauche locale.

http://www.gaucherepublicaine.org/_archive_respublica/2,article,1596,,,,,_Gaudin-akbar.htm

Roger Heurtebise